

International Masterclass for choir conductors

With a professional choir in residence, winner of many competitions, under the guidance of one of the most prestigious conductor nowadays.

Public :

Confirmed choir conductors. Possibility for the participants to rehearse with the choir in residence after audition on the arrival day. All participants take part in all classes and sing with the choir.

Dates :

Wednesday, July 27th (arrival from 2 pm and first class at 4 pm)

to Monday, August 1st (after breakfast).

Places :

Vaison-la-Romaine, France.

Program :

Conducting technique and rehearsal technique. Interpretation class. Work on the score, with piano and with the clinic choir (active participants). Work with the tutti choir (with all participants).

Repertoire : 20th and 21th Century music.

Faculty :

Georg Grün (Germany).

Silvana Vallesi (Argentina).

Accommodation :

Holiday resort in Vaison-La-Romaine.

Budget :

Classes :

Members : 300 €

Non members : 345 €

Meals and accommodation : 245 €

Note :

Working language : English.

The musical program will be sent to the participants three months before the masterclass, and have to be prepared by all participants.

The scores are not included in the cost of the masterclass.

All participants will receive an invitation to attend the two last concerts of the "Festival des Chœurs Lauréats".

More information :

Secrétariat national

+33 4 72 19 83 40

activites@choralies.org

Registration Deadline : 04-30-2011

Organized in partnership with the
Festival des Chœurs Lauréats.



Silvana Vallesi

Director of the University Choir of Mendoza, Argentina. Winner of the European Grand Prize 2009 in Tours (France).



Georg Grün

Professor of choir conducting at the University of Mannheim, Germany. Founder of the Saarbrück Chamber Choir and Mannheim Chamber Choir. Finalist of the European Grand Prize 1997 and 2003.



Bulletin d'inscription activités 2011

PN (concernant les programmations nationales)

Bulletin d'inscription à retourner à Activités À Cœur Joie CS 99261 - 69264 Lyon cedex 09

ECRIRE EN LETTRES CAPITALES

Nom de l'activité :

Dates :

Lieu :

Mme Mlle M

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Tél. domicile :

Tél. bureau :

Tél. portable :

Courriel :

Date de naissance : ____ / ____ / _____

Je suis adhérent(e) à l'association À Cœur Joie 2010/2011
 par l'intermédiaire de mon chœur en tant qu'individuel

Je ne suis pas adhérent(e) à l'association À Cœur Joie, je paie le tarif non-membre pour chacune des activités auxquelles je m'inscris.

Je suis accompagnateur : Oui Non

Nom du chœur :

Ville :

Pupitre : Soprane Alto Ténor Basse

Chef de chœur Chef de pupitre Choriste

Personne à prévenir en cas d'urgence (nom, adresse, tél., courriel) :

.....
.....
.....

Bulletin d'inscription activités



(concernant les programmations nationales)

Restauration

Oui Non

Logement

Oui Non

Je souhaite être logé(e) avec :

Chambre individuelle (supplément à prévoir), sous réserve de disponibilité

Transport

Voiture

Train

Transport collectif (activités pages 15, 18 et 25)

Adresse durant le mois qui précède l'activité :

.....
.....
.....

Finances - Règlement

(Noter le nom de l'inscrit et de l'activité au dos du chèque)

Je verse un acompte de 180 €

Je joins mon règlement (pas de mandat lettre)

par chèque bancaire ou postal à l'ordre de « À Cœur Joie - Lyon »

par chèques-vacances

par virement au CCP n° 329360 Y Lyon

par carte bancaire

Numéro : ____ / ____ / ____ / ____

Date d'expiration : ____ / ____

Cryptogramme (3 derniers chiffres au dos de la carte) : ____

Droit à l'image

J'autorise l'association À Cœur Joie à utiliser selon les dispositions légales en vigueur, la (ou les) photos sur la(les)quelles je (mon enfant) figure. Dans le cas contraire, l'inscription ne sera pas prise en compte.

Je reconnais avoir pris connaissance des clauses d'annulation et des informations contenues dans le volet « Infos pratiques » et les accepte.

Fait à

Signature :

Le ____ / ____ / 201__

Infos pratiques

INSCRIPTION

Les prix indiqués dans la brochure s'entendent TVA comprise pour la partie hébergement et restauration. Le voyage est à la charge du participant. Les partitions sont comprises sauf mention particulière.

Pour bénéficier du tarif «membre », le participant doit être en règle de cotisation au moment de l'inscription. Les personnes handicapées et non autonomes doivent être accompagnées. Les mineurs peuvent s'inscrire à partir de 16 ans, à condition d'être accompagnés d'un adulte présent pendant la totalité de l'activité (sauf spécification contraire).

Suite à votre inscription, vous recevrez un accusé de réception. Des informations pratiques vous seront adressées en temps utile.

CONDITIONS FINANCIÈRES

Un acompte de 180 € est à verser par chèque ou virement à l'ordre d'À Coeur Joie (noter au dos du chèque le nom du participant et de l'activité). Pour les activités dont le prix est inférieur à 180 €, la totalité du prix est à payer en même temps que l'inscription. Aucune inscription ne sera enregistrée sans paiement d'un acompte ou de la totalité du prix de l'activité.

Si le solde n'est pas réglé deux semaines avant la session, la place pourra être proposée à une personne en liste d'attente. Pour chaque activité, le nombre de places est limité. Les inscriptions sont prises par ordre d'arrivée.

Les participants doivent arriver dès le début de l'activité. Le secrétariat est seul habilité à accorder une dérogation éventuelle.

En cas de dédit, un montant de 50 € restera acquis à À Coeur Joie. Dans tous les cas, le désistement doit se faire par courrier.

En cas d'annulation 14 jours avant le début de la session ou de départ une fois celle-ci commencée, aucun remboursement ne sera effectué.

L'Association À Coeur Joie se réserve le droit de modifier le calendrier ou le contenu des activités ou d'annuler l'une d'elles. Dans ce cas, les inscriptions reçues seront remboursées en totalité.

AIDES FINANCIÈRES

L'association À Coeur Joie est agréée par l'ANCV (Agence Nationale pour les **Chèques Vacances**) sous le n° 008860 et est donc habilitée à recevoir une participation financière aux activités sous forme de chèques-vacances. Consultez votre employeur ou votre entreprise.

AIDES A LA FORMATION


Valable uniquement pour les stages de formation à la direction (concerne tarif entreprise)

Formation continue ou DIF (Droit Individuel à la Formation) :

Depuis le 22 novembre 1982, notre association possède un numéro d'agrément (n°82 6901153 69 Préfecture du Rhône) auprès de la Délégation Régionale à la formation professionnelle continue. Nous avons ainsi la possibilité de conclure avec les entreprises des conventions de formation entrant dans le cadre des l'article L. 920-20 et Art. L. 933-1 du code du travail. Tout salarié titulaire d'un contrat de travail à durée indéterminée, à l'exclusion des contrats mentionnés dans le texte de loi, disposant d'une ancienneté d'au moins un an dans l'entreprise qui l'emploie, bénéficie chaque année d'un droit individuel à la formation d'une durée de vingt heures, sauf dispositions d'une convention ou d'un accord collectif interprofessionnel, de branche ou d'entreprise prévoyant une durée supérieure.

Pour les salariés à temps partiel, cette durée est calculée au pro rata temporis.

Crédit formation à destination des membres :

Les chefs de chœur et chefs de pupitre membres de l'Association peuvent solliciter une bourse pour les stages de formation à la direction (annotés  dans ce document). Son montant prend en charge une partie des frais pédagogiques. Le solde de ces frais pédagogiques, les frais d'hébergement et de déplacement restent à la charge du stagiaire. Cette bourse peut se cumuler avec d'autres aides (régions, chorales, formation continue...). L'attribution du crédit formation est conditionnée par des critères particuliers tels que :

- obtenir l'avis motivé du Responsable Musical de Région ou du Président de Région et l'accord financier de la direction de l'association.

- s'engager à assurer la direction d'un ensemble choral membre affilié pendant une période minimum de trois ans.

ASSURANCE

La cotisation À Coeur Joie vous permet d'être couvert par l'assurance souscrite par l'Association pour la responsabilité civile et en cas d'accident pendant le séjour.

Pour les étrangers, des conventions de prise en charge peuvent exister entre la France et le pays d'origine, se renseigner auprès des ambassades. Nous vous recommandons de souscrire une «assistance maladie et rapatriement», le cas échéant, pour la durée des séjours.